

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 septembre 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 24 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS POUR LA STATION D'EPURATION DE COULON - MONSIEUR R.

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Dominique JEUFFRAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190923-C55-09-2019-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS POUR LA STATION D'EPURATION DE COULON - MONSIEUR R.

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement sur la commune de Coulon, il est nécessaire d'acquérir des parcelles de terrain afin d'y implanter une nouvelle station d'épuration.

Un accord amiable est intervenu entre M. Christian R. et la CAN concernant :

- la cession d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à M. Christian R. cadastrée D 1275 pour une superficie d'environ 5 400 m². La superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert ;
- la cession de l'intégralité de la parcelle cadastrée D 1276 sise « Les Planches » à Coulon d'une superficie de 2 699 m².

Le prix d'acquisition pour ces deux terrains a été fixé à la somme de 3 000 €.

Le montant de l'indemnité d'éviction due au propriétaire-exploitant, qui a été calculée selon les barèmes de la Chambre d'Agriculture, s'élève à 500 €.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles de terrain cité ci-dessus appartenant à M. Christian R.,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié qui sera confié à Me ANDRE, sachant que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190923-C55-09-2019-DE
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019